

ASSEMBLEE GENERALE DU 5 JUIN 2013 A VINZEL

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2012

Mesdames et Messieurs les représentants des communes actionnaires,
Madame et Messieurs les administrateurs,
Messieurs les représentants des périmètres du canton,
Monsieur le Directeur a.i.
Mesdames, Messieurs,

SADEC

Constituée le 17 mars 1994, SADEC SA, **Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte**, a pour but la **collecte**, le **transport**, le **tri**, la **valorisation**, le **recyclage**, le **traitement** et l'**incinération** des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

SADEC remplit les **tâches communales** qui lui sont **déléguées par les communes** en application de la loi vaudoise sur les déchets, du 13 décembre 1989, pour le périmètre de réception de «La Côte».

SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du pied du Jura.

1. Conseil d'administration

Les administrateurs ci-après, ont été proposés par les municipalités et assemblées des syndicats des districts de Nyon et de Morges

Président	M. Olivier FARGEON, Municipal - Gland
Vice-président	M. Olivier MAYOR, Municipal - Nyon
Administrateurs	Mme Monique BERSIER, Syndique - Vinzel
	M. Patrick BARRAS, Municipal - Chésereux
	M. Antonio BILARDO, Syndic - Trélex
	M. Stephan COMMINTOT, Syndic - Chavannes-des-Bois
	M. Christian CROISIER, Municipal - Ballens
	M. Jean-Christophe DE MESTRAL, Municipal - Aubonne
	M. Michel DUBOIS, Syndic - Saint-Oyens
	M. Cédric ECHENARD, Municipal - Rolle
	M. Laurent MUNIER, Syndic - Tartegnin
	M. Claude ULDRY, Municipal - Nyon

Le Conseil d'administration s'est réuni à 9 reprises en séance ordinaire pour traiter des dossiers stratégiques de la société.

4 assemblées générales ont été convoquées pour présenter et faire valider les projets conduits par la SADEC.

- En janvier à Rolle, pour l'assermentation des 4 administrateurs représentant le district de Morges.
- En juin à Gimel, pour l'approbation des comptes 2011.
- En octobre à Chésereux, pour la présentation des comptes 2013.
- En décembre à Trélex, pour l'approbation de l'augmentation du Capital-Actions de la SADEC.

Une séance du CODE (commission cantonale vaudoise des déchets) a été organisée et préparée par le SESA, en collaboration avec les différents interlocuteurs membres dont la SADEC, pour traiter du projet de taxe selon le concept de pollueur payeur. Cette commission est présidée par Mme La Conseillère d'Etat De Quattro.

2. Direction de la SADEC

Depuis 2010, une direction ad intérim est tenue par M. Roberto Houmard.

Le conseil d'administration a privilégié le maintien d'une direction ad intérim, sachant que la recherche d'un directeur ne pourra se faire qu'après la stabilisation stratégique de notre société.

La structure administrative de la SADEC est composée comme suit :

M. HOUMARD - directeur ad intérim,
Mme KUIPER - employée d'administration (50%)

3. Dossiers 2012

- 1) Déchets, mise en place d'un système régional de taxation au sac
Dans le cadre du respect de la législation et après plusieurs études d'opportunité tant au niveau technique que financier, la SADEC avec le concours des périmètres VALORSA et GEDREL, a présenté aux communes un système régional de taxe au sac.

Ce système, qui se veut causal, permet de responsabiliser les détenteurs de déchets tout en limitant drastiquement les coûts techniques, financiers et administratifs y relatifs.

De nombreuses communes du périmètre ont décidées de soutenir ce concept et ont fait le choix de modifier leur règlement communal au 1er janvier 2013. D'autres le feront en cours de l'année 2013 ou au 1er janvier 2014. D'autres communes ont choisi le système de la taxe au poids.

- 2) TRIDEL 2013 – incinération des OM
En 2012, l'entier des ordures ménagères (OM) du périmètre SADEC est incinéré à l'usine des Cheneviers/GE.

Dès le 1er janvier 2013 et découlant d'un accord inter-cantonal Vaud-Genève, les 2/3 des OM produites devront être incinérées par l'UIOM (Unité d'incinération des ordures ménagères) de TRIDEL à Lausanne.

Sur cette base, le conseil d'administration a défini les zones d'apport d'incinération des communes (TRIDEL ou Cheneviers) pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2013.

Le CA a négocié avec ces deux partenaires les tarifs d'incinération en fonction des nouveaux tonnages d'OM provenant du périmètre SADEC.

3) TRIDEL actionnariat

Le Conseil d'Administration a proposé aux communes actionnaires d'augmenter le Capital-Actions de la SADEC de manière à ce que notre société puisse avoir la capacité financière à prendre une participation au capital-actions de la société TRIDEL et ainsi de pouvoir bénéficier du rabais des coûts d'incinération des déchets réservés aux porteurs des actions SADEC n° 4'936 à 19'763.

Lors de l'AG du 18 décembre, l'assemblée, à une large majorité, soutenait cette proposition et nous permettait d'entreprendre la finalisation des négociations de prise d'actions TRIDEL.

Cette opération devra être réalisée à mi-mars 2013 au plus tard.

4) Transfert Rail-Route

Le Conseil d'Administration poursuit l'étude de la faisabilité du transfert d'une partie des déchets incinérables sur TRIDEL via une station de transfert Rail-Route.

Un projet d'aménagement des infrastructures nécessaires à cette installation est à l'étude en partenariat avec la société SOTRIDEC.

En parallèle, la SADEC en collaboration avec la Ville de Gland, la commune de Luins, le Conseil Régional de Nyon et les CFF étudie la mise à disposition financée d'une parcelle permettant d'accueillir ces installations.

La mise en œuvre de cette station, à l'horizon 2014, reste une obligation légale pour notre société et demandera des investissements financiers conséquents.

4. Elimination des boues d'épuration

Depuis octobre 2008, les boues d'épuration des périmètres GEDREL, SADEC et VALORSA sont incinérées à Vidy faisant suite à l'interdiction fédérale d'épandage de boues dans l'agriculture.

Il est important de rappeler de l'importance de la STEP de Vidy, suite aux problèmes de gestion des boues des STEP de notre périmètre.

En effet, l'incinérateur de VIDY a dû faire face à un apport supplémentaire de boues des STEP de Gland, Nyon et Rolle.

Grâce au soutien de TRIDEL et de SADEIF (*Société anonyme pour l'incinération des déchets du canton de Fribourg et de la Broye vaudoise*) il a été possible d'incinérer les tonnages correspondant aux besoins de notre région.

Des discussions régulières entre Vidy, le SESA, VALORSA et SADEC sont planifiées et un mode de planification d'acheminement a été développé permettant aux exploitants de ces STEP d'améliorer la logistique de livraison des boues.

5. Collaboration inter périmètres

Les périmètres de gestion des déchets GEDREL (région Lausanne), STRID (Nord Vaudois), VALORSA (Ouest), SADEC et le SESA se rencontrent régulièrement afin de discuter des dossiers suivants :

Contrats SENS
VETROSWISS
COSEDEC
Contrats cadres papier-carton
Information - communication

Outre ces divers sujets, ces périmètres ont décidé de conjuguer leurs efforts (ressources techniques et administratives) pour apporter leur soutien aux communes dans la mise en œuvre du concept pour une taxation harmonisée des déchets.

Ces synergies, nous permettront d'envisager avec une certaine sérénité les nouveaux développements dans le domaine de la gestion des déchets.

Conclusion

Lors de cette année et compte tenu des ressources de notre société, le Conseil d'Administration a décidé de se focaliser sur les 4 objectifs prioritaires suivants :

- Concept harmonisé de financement de la gestion des déchets ménagers
- Répartition des OM sur les UIOM TRIDEL et des Cheneviers
- Localisation et étude de faisabilité du site de transfert Rail/Route SADEC
- La participation au capital-actions de TRIDEL SA

Outre ces projets d'importance, le défi majeur résidera dans la capacité à soutenir les communes du périmètre dans le domaine de la gestion des déchets et leur valorisation. Afin de répondre à cet objectif, le Conseil d'Administration devra impérativement entreprendre le renforcement de notre administration, tant en terme de ressources que de compétence.

Je ne saurais conclure de rapport sans remercier tous les membres de notre Conseil d'Administration pour leur assiduité et leur intérêt à l'égard de notre société.

Merci aussi à nos deux collaborateurs pour leur travail au sein de la SADEC.

Pour le Conseil d'Administration

Nyon, le 21 mai 2013


Olivier Fargeon